

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2014

OBJECTIFS RÉGIONAUX DE DÉPENSES D'ASSURANCE MALADIE - (N° 13)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 7 (Rect)

présenté par

M. Door, M. Martin-Lalande, M. Carrez, M. Jacquat, M. Perrut et Mme Poletti

ARTICLE 3

- I. – Supprimer l'alinéa 3.
- II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La décomposition de l'ONDAM en sous-objectifs doit rester impérative.